AUDIT BUGEAUD
Expertise comptable
Commissariat aux Comptes

APPROCHE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 7 Ter, Avenue Marie Louise

94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

18 rue Spontini 75116 Paris | T 01 47 27 26 17 | www.audit-bugeaud.com

APPROCHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APPROCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre président le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Eléments post-clôture - Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels qui présente les effets de la pandémie Covid-19 sur l'activité de votre Association et ses conséquences sur l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des investissements ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la comptabilisation des subventions d'investissement s'y rattachant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents tenus à la disposition des adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communications aux membres de l'association appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude sou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 juillet 2020



Audit Bugeaud
Benoît BERTHOU
Commissaire aux Comptes

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	97 699	79 668	18 031	2.94	17 494	3.35
Autres immobilisations corporelles	520 999	404 891	116 108	18,94	146 380	28,04
Immobilisations corporelles en cours	8 181		8 181	1,33		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Autres immobilisations financières	17 500		17 500	2.86	17 500	3.35
TOTAL (I)	***644 379***	***484 559***	***159 820***	26,06	***181 374***	34.74
STOCKS ET EN COURS:						
Avances & acomptes versés sur commandes	12 913		12 913	2,11		
Créances usagers et comptes rattachés	964	964			4 600	0,88
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 405		1 405	0,23		
. Personnel	400		400	0,07	674	0,13
. Autres	74 560		74 560	12,17	33 780	6,47
Valeurs mobilières de placement	103 285		103 285	16 85	102 531	19.64
Disponibilités	255 336		255 336	41,66	193 082	36,99
Charges constatées d'avance	5 152		5 152	0,84	6 010	1,15
TOTAL (II)	**454 015**	**964**	**453 051**	73,92	**340 676**	65,26
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***1 098 394***	***485 523***	***612 871***	100,00	***522 050***	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Réserves	247 992	40,46	208 729	39,98
Report à nouveau	78 361	12,79	71 377	13,67
Résultat de l'exercice	23 827	3,89	6 984	1,34
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	107 254	17,50	125 149	23,97
TOTAL(I)	***457 434***	74,64	***412 239***	78,97
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	37 567	6,13	16 425	3,15
TOTAL (II)	***37 567***	6,13	***16 425***	3,15
FONDS DEDIÉS				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	5 112	0,83		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 868	3,24	5 687	1,09
Autres	79 142	12,91	56 323	10,79
Produits constatés d'avance	13 750	2,24	31 376	6,01
TOTAL(IV)	***117 871***	19,23	***93 386***	17,89
TOTAL PASSIF	612 871	100,00	***522 050***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	399 456		399 456	98.64	355 585	98.41	43 871	12.34
Prestations de services	5 528		5 528	1.36	5 737	1.59	-209	-3.63
Montants nets produits d'expl.	***404 984***		***404 984***	100.00	***361 322***	100.00	***43 662***	12.08
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Subventions d'exploitation			422 460	104.32	74 500	20.62	347 960	467.06
Cotisations			6 915	1.71	76 720	21.23	-69 805	-90.98
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			816	0.20			816	N/S
Autres produits			82 375	20.34	7 573	2.10	74 802	987.75
Reprise sur provisions, dépréciations			9 000	2.22	41 988	11.62	-32 988	-78.56
Transfert de charges			6 710	1.66	296 828	82.15	-290 118	-97.73
Sous-total des autres produits d'exploitation			***528 276***	130.44	***497 609***	137.72	***30 667***	6.16
Total des produits d'exploitation (I)			***933 261***	230.44	***858 931***	237.72	***74 330***	8.65
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de matières premières et approvisionnements			10 168	2.51	14 504	4.01	-4 336	-29.89
Autres achats non stockés			28 321	6.99	13 783	3.81	14 538	105.48
Services extérieurs			92 568	22.86	98 735	27.33	-6 167	-6.24
Autres services extérieurs			54 993	13.58	43 048	11.91	11 945	27.75
Impôts, taxes et versements assimilés			11 781	2.91	9 461	2.62	2 320	24.52
Salaires et traitements			533 372	131.70	485 268	134.30	48 104	9.91
Charges sociales			107 912	26.65	130 400	36.09	-22 488	-17.24
Autres charges de personnel			29 158	7.20	26 091	7.22	3 067	11.76
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			66 337	16.38	70 213	19.43	-3 876	-5.51
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			964	0.24			964	N/S
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			27 640	6.82	4 500	1.25	23 140	514.22
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées			11 000	2.72			11 000	N/S
Autres charges			3 355	0.83	3 116	0.86	239	7.67
Total des charges d'exploitation (II)			***977 570***	241.38	***899 119***	248.84	***78 451***	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**-44 310**	-10.93	**-40 188**	-11.11	**-4 122**	-10.25
PRODUITS FINANCIERS:								
Autres intérêts et produits assimilés			2 455	0.61	1 829	0.51	626	34.23
Total des produits financiers (V)			***2 455***	0.61	***1 829***	0.51	***626***	34.23
CHARGES FINANCIERES:								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER			**2 455**	0.61	**1 829**	0.51	**626**	34.23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			**-41 855**	-10.32	**-38 359**	-10.61	**-3 496**	-9.10
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			13 442	3.32	4 505	1.25	8 937	198.38
Sur opérations en capital			52 728	13.02	55 160	15.27	-2 432	-4.40
Total des produits exceptionnels (VII)			***66 170***	16.34	***59 664***	16.51	***6 506***	10.90
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								
Sur opérations de gestion			179	0.04	14 118	3.91	-13 939	-98.72
Total des charges exceptionnelles (VIII)			***179***	0.04	***14 118***	3.91	***-13 939***	-98.72
Impôts sur les sociétés (X)			309	0.08	203	0.06	106	52.22
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			***65 991***	16.29	***45 546***	12.61	***20 445***	44.89

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***1 001 885***	247,39	***920 424***	254,74	***81 461***	8,85
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***978 058***	241,51	***913 440***	252,80	***64 618***	7,07
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***23 827***	5,88	***6 984***	1,93	***16 843***	241,17

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	218 002		175 943			
Prestations en nature						
Dons en nature	5 506		6 175			
TOTAL	***223 508***		***182 118***			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	5 506		6 175			
Prestations						
Personnel bénévole	218 002		175 943			
TOTAL	***223 508***		***182 118***			

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 de l'Association Approche dont l'activité est la réinsertion par le réemploi a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 612 871,45 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 23 827,28 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/06/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Application du nouveau règlement comptable n°2018-06

Les comptes annuels de l'Association Approche étaient jusqu'à présent élaborés et présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Approche a choisi d'anticiper l'application du règlement n°2018-06 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ce règlement abrogeant et remplaçant le règlement CRC n°99-01 obligatoirement à compter du 1er janvier 2020.

Les changements importants visent :

- La définition des fonds propres et les réserves pour projet de l'entité
- Les subventions d'investissement
- Les legs et donation
- Les fonds dédiés
- Les ressources
- Les dons en nature destinés à être cédés
- Les frais abandonnés à titre de dons par les bénévoles
- Les Contributions volontaires en nature : CVN
- Le renforcement du contenu de l'annexe

L'impact de l'application du nouveau règlement se situe au niveau de la présentation des comptes et non pas au niveau du résultat. Voici les changements opérés :

- Reclassement des comptes de subventions, de dons et de cotisations,
- Changement de la comptabilisation des fonds dédiés,
- Changement de la comptabilisation de l'abandon de frais engagés par les bénévoles
- Changement de la comptabilisation des Contributions volontaires en nature : CVN

Concernant les frais engagés par les bénévoles :

Les frais engagés par les bénévoles d'une entité et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont désormais comptabilisés :

- dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole
- puis dans un compte de produit spécifique en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (Règl. ANC 2018-06 art. 141-4).

En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI (Règl. ANC 2018-06, commentaire infra-réglementaire IR 1 sous l'article 141-4)

Concernant les Contributions volontaires en nature : CVN

Il est précisé qu'une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Il s'agit des contributions (Règl. ANC 2018-06 art. 211-1) :

- en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes
- en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état
- en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

En outre, les contributions volontaires en nature sont valorisées, comptabilisées et présentées au pied du compte de résultat, si les deux conditions suivantes sont réunies (Règl. ANC 2018-06 art. 211-2 et 211-3) :

- ce sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de les recenser et de les valoriser.

Les contributions volontaires en nature étaient déjà présentées au pied du bilan du compte de résultat d'Approche mais comprenaient les frais engagés par les bénévoles. Désormais, les CVN n'incluront plus les frais engagés par les bénévoles qui feront partie du compte de résultat.

Autres règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les installations et agencements sont amortis sur la durée restante du bail précaire de l'association pour ses locaux d'exploitation.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

Comptabilisation des indemnités de fin de carrière (IFC) :

La comptabilisation des engagements en matière de retraite permet de lisser la charge et d'éviter que le résultat ou le budget de l'année du départ à la retraite d'un salarié ne soit impacté à 100 % par l'indemnité de fin de carrière versée au salarié quittant la structure.

Comme il est possible de ne calculer ces engagements que pour certaines catégories de salariés, seules les indemnités relatives aux permanents d'Approche ont été provisionnées.

Le calcul est fonction de l'âge des salariés, de la convention collective applicable, du turn over, de la table des mortalités.

Nous constatons une dotation de provision de 2,5 k € comptabilisée à la clôture.
A la clôture la provision s'élève à 9,9 k€ contre 7.4 k€ à la fin de l'année 2018.



ELEMENTS POST CLOTURE

COVID-19

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association Approche constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur l'organisation matérielle de son activité mais estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

L'association a fermé ses espaces de vente du 16 mars au 10 mai 2020.

Elle a eu recours au chômage partiel pour la majorité des salariés et a reporté les règlements des cotisations Urssaf de 3 mois suivant la réglementation en vigueur.

ACTIVITE

L'exercice 2019 a été marqué par l'ouverture à partir de juillet d'une Ressourcerie éphémère une journée par semaine sur son nouveau site d'Orly. Par ailleurs, six salariés en insertion travaillent sur le territoire depuis décembre 2019 sous la responsabilité d'une coordinatrice.

La Ressourcerie et l'espace de vente définitif ont ouvert leurs portes en mars 2020.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 644 379 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	582 096	36 602		626 879
Immobilisations financières	17 500			17 500
TOTAL	*599 596*	*36 602*		*644 379*

Amortissements et provisions d'actif = 484 559 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	418 222	66 337		484 559
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*418 222*	*66 337*		*484 559*

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mat.outil.services gén. barbès	71 351	60 643	10 707	de 3 à 7 ans
Mat outil.services gén. orly	6 743		6 743	de 3 à 5 ans
Mat.outil.ventes barbès	3 333	2 896	437	de 2 à 5 ans
Agencements, aménagements	16 273	16 129	144	de 3 à 5 ans
I.g.a.a.d. barbès	355 614	274 733	80 881	de 3 à 9 ans
I.g.a.a.d orly	1 933	559	1 374	de 2 à 3 ans
Travaux accessibilité 2015	30 330	20 785	9 544	6 ans
Matériel de transport	80 724	80 724	0	de 3 à 5 ans
Matériel bur et info barbès	34 142	25 975	8 167	de 3 à 5 ans
Matériel bur et info orly	6 534	0	6 534	de 4 à 5 ans
Mobilier barbès	2 113	2 113	0	3 ans
Mobilier orly	9 607	0	9 607	de 5 à 10 ans
Immobilisations en c	8 181	0	8 181	Non amortiss.
TOTAL	*626 879*	*484 559*	*142 322*	

Etat des créances = 99 981 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	17 500		17 500
Actif circulant & charges d'avance	82 481	82 481	
TOTAL	*99 981*	*82 481*	*17 500*

Provisions pour dépréciation = 964 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		964			964
Comptes financiers					
TOTAL		*964*			*964*

Produits à recevoir par postes du bilan = 74 560 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	74 560
Disponibilités	
TOTAL	*74 560*

Charges constatées d'avance = 5 152 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 37 567 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	16 425	30 142		9 000	37 567
TOTAL	***16 425***	***30 142***		***9 000***	***37 567***

Etat des dettes = 117 871 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 112	5 112		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	19 868	19 868		
Dettes fiscales & sociales	62 484	62 484		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	16 658	16 658		
Produits constatés d'avance	13 750	13 750		
TOTAL	***117 871***	***117 871***		

Charges à payer par postes du bilan = 61 777 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	5 465
Dettes fiscales & sociales	40 253
Autres dettes	16 060
TOTAL	***61 777***

Produits constatés d'avance = 13 750 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan passif

FONDS ASSOCIATIFS

La subvention d'équipement pour 107 254 € (subvention d'investissement 461 552 € - réintégration 354 298 €) correspond aux engagements d'acquisitions d'immobilisations.

Jusqu'à l'exercice 2009, les subventions d'équipement étaient comptabilisées dans le compte "102600" et n'étaient pas rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles finançaient.

A compter de l'exercice 2009, et pour une présentation du bilan plus proche de la réalité économique, les subventions d'équipement sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les augmentations de subventions d'équipement de l'exercice sont de 34 833 € affectés aux équipements du local d'Orly.

Les subventions d'équipements rapportées au résultat au titre de 2019 s'élèvent à 52 728 € dont 38 220 € pour les subventions liées à l'emménagement Avenue Barbès, 5 051 € pour les travaux d'accessibilité, 9 033 € pour les véhicules et 424 € pour les équipements d'Orly.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUE

Ont été repris au cours de l'exercice 2019 la provision pour risque de non recouvrement des subventions de Pesées 2017 et 2018 de la Mairie pour 4 500 € chacune, les règlements ayant été opérés en 2019 et le risque n'existant plus.

Ont été dotés par contre les risques de non recouvrement de la subvention EPT 10 pour 5000 € et du FSE pour 22 639.50 €

Le total des Provisions pour Risques s'élève à 27 640 € fin 2019 contre 9 000 € fin 2018

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 404 984 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	399 456	98,64 %
Prestations de services	5 521	1,36 %
Produits des activités annexes	7	0,00 %
TOTAL	*404 984*	*100.00 %*

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 309 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-44 310		-44 310
Résultat financier	2 455	309	2 146
Résultat exceptionnel	65 991		65 991
Participation des salariés			
TOTAL	*24 136*	*309*	*23 827*

Autres informations relatives au compte de résultat

Certains comptes de transferts de charges existant jusqu'au 31/12/2018 sont désormais comptabilisés dans des comptes de subventions d'investissement. Il s'agit des aides au titre des contrats à durée déterminée d'insertion pour 316 253 €

Restent en compte de transferts de charges les actions de formation prises en charge par Uniformation :
6 688 € en 2019

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 840
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	*3 840*

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	8	
Ouvriers	27	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*36*	*0*

Annexes aux comptes annuels (suite)

Autres informations complémentaires

Détail des contributions volontaires :

Valorisation du bénévolat en fonction du temps passé en équivalent SMIC + 40 % charges sociales : soit 15 525 heures effectuées par 91 bénévoles (64 femmes et 27 hommes) valorisées à 218 002 €

Dons en nature : 5 506 €

Les frais kilométriques d'un montant de 4 227 € ont été comptabilisés dans les comptes 625400/754120 conformément au nouveau règlement comptable.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 74 560 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers pdts a recevo(468700)	74 560
TOTAL	*74 560*

Charges constatées d'avance = 5 152 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.avance(486000)	5 152
TOTAL	*5 152*

Charges à payer = 61 777 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn.fts non parven(408100)	5 465
TOTAL	*5 465*

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prime a verser (428110)	11 000
Prov. congés à payer(428200)	13 429
Ch.soc.prime a verser (438110)	5 000
Ch.soc.dette cong.a(438200)	3 392
Org.soc.autr.charg a(438600)	7 431
TOTAL	*40 253*

Autres dettes	Montant
Divers charges a pay(468600)	16 060
TOTAL	*16 060*

Produits constatés d'avance = 13 750 E

Produits constatés d'avance	Montant
Pdts const avance(487000)	13 750
TOTAL	*13 750*